

### **Article 1. Organisation**

MYBOOX, société anonyme, au capital de 40 500 euros, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 519 774 582 (dénommée ci-après "MyBOOX" ou l' « Organisateur »), dont le siège social est situé au 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff, organise un Jeu-concours intitulé « Quiz Littéraire » qui se déroulera sur trois (3) sessions de jeu (ci-après « la Session » ou « les Sessions »), toutes soumises au présent règlement (ci-après le "Règlement"), dans les conditions prévues ci-dessous.

**Le présent Jeu-concours n'est pas organisé ou parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à MyBOOX et non à Facebook.**

### **Article 2. Conditions de participation**

La participation au Jeu-concours (une ou plusieurs Sessions) est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu-concours ouvert à toute personne physique, majeure, légalement capable de contracter domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de MyBOOX, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook.

Une seule participation par personne et par Session est autorisée. (Le nombre de participation pris en compte pourra toutefois être augmenté via le parrainage – Cf article 3) La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer au Jeu-concours pour le compte d'autres participants.

### **Article 3. Modalités de participation**

Le Jeu-concours « Quiz Littéraire MyBoox » est composé des trois (3) Sessions de jeu suivantes :

- 1<sup>ère</sup> session : du 05/06/2014 au 19/06/2014, inclus.
- 2<sup>ème</sup> session : du 25/06/2014 au 09/07/2014, inclus.
- 3<sup>ème</sup> session : du 24/09/2014 au 08/10/2014, inclus.

Ce Jeu-concours apparaît sur une application dédiée, accessible depuis les rubriques jeu des pages : <http://www.facebook.com/MyBOOX> et sur le site [www.myboox.fr](http://www.myboox.fr) (ci-après désignée l' « Application »).

Pour participer au Jeu-concours, le participant devra pour chaque Session du Jeu-concours :

- disposer d'un profil facebook ;
- être fan de la page facebook de MyBOOX en cliquant sur l'encart « j'aime » accessible directement sur la page facebook de MYBOOX (<http://www.facebook.com/MyBOOX>) ou via la page de MYBOOX ([www.myboox.fr](http://www.myboox.fr)) dans la rubrique jeu ;
- se connecter de la façon suivante :
  - soit sur la page du site Internet <http://www.facebook.com/MyBOOX>

- soit sur la page [www.myboox.fr](http://www.myboox.fr) rubrique jeu
- remplir un formulaire d'inscription précisant ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale complète, pays et adresse électronique valide) ;
- déclarer sur le formulaire d'inscription, être majeur (sous la forme d'une case à cocher) ;
- indiquer s'il souhaite ou non recevoir par courrier électronique des informations ou offres promotionnelles de la part de l'Organisateur et/ou, le cas échéant, s'il souhaite communiquer son adresse électronique aux partenaires de l'Organisateur afin de bénéficier de leurs offres promotionnelles.

Chaque Session est présentée sous la forme d'un quiz comportant entre 2 et 12 questions auxquelles le participant doit répondre. Les questions du quiz changent pour chaque Session.

Le participant ne peut jouer qu'une seule fois par Session mais peut participer à chaque Session.

Le cas échéant il pourra être proposé au participant de parrainer ses amis de son profil facebook (ci-après désigné « ami parrainé »), via l'onglet « Inviter des amis » afin d'augmenter ses chances lors du tirage au sort :

- Chaque ami parrainé se verra adresser une invitation à devenir fan de la page facebook (<http://www.facebook.com/MyBOOX>) et à participer au Jeu-concours disponible sur l'Application prévue à cet effet
- Si un ami parrainé reçoit plusieurs invitations, la chance supplémentaire sera attribuée au participant ayant envoyé l'invitation à partir de laquelle l'ami parrainé aura participé.
- chaque ami parrainé qui participe au Jeu-concours donnera ainsi une chance de plus à son parrain d'être tiré au sort :
  - si la participation initiale du parrain était valide (réponses correctes à l'ensemble des questions du quizz de la Session et respect du Règlement)
  - cette chance sera prise en compte si la participation de l'ami parrainé est conforme au règlement mais peu importe ses réponses.

#### **Article 4. Exclusion de participation**

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription et que tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite (clôture de la Session) ou sous une autre forme que celle prévue ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation, la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner et ne donnera droit à aucune compensation quelconque, et ce sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique sur l'ensemble des participants, et peut limiter cette vérification aux gagnants.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification immédiate du participant et le cas échéant (sur décision de l'Organisateur) le remboursement des lots déjà envoyés selon les modalités prévues à l'Article 9.

#### **Article 5. Lots**

**Pour chaque Session, la nature, la valeur et nombre exact de lots à gagner seront indiqués directement dans les modalités spécifiques accessibles sur l'Application pendant toute la durée de celle-ci.**

La nature, la valeur et le nombre des lots en jeu pour l'ensemble des Sessions sont variables mais la nature des lots en jeu sera nécessairement comprise dans la liste suivante :

- Livres papiers format poche et/ou grand format (A titre indicatif, le prix éditeur moyen d'un Livre de Poche est d'environ 7 euros, et le prix éditeur moyen d'un Livre de Littérature grand format est d'environ 20 euros) ;
- Livres numériques ; On entend par livre numérique, le téléchargement d'un ou plusieurs fichiers e-book dont les caractéristiques (format, etc...) seront détaillées lors de chaque Session. A défaut de précision, ces fichiers seront au format EPUB et téléchargeables sur un seul appareil numérique. (A titre indicatif, le prix éditeur moyen d'un Livre numérique est d'environ 6 euros) ;

**Attention : les fichiers EPUB sont compatibles avec la grande majorité des ordinateurs et des appareils portables mais ne peuvent être lus sur toutes les tablettes, notamment sur les Kindle et les applis d'Amazon qui font l'objet d'un format propriétaire spécifique.**

**Ces fichiers pourront être protégés par des DRM (Digital Right Management).**

- Places de cinéma pour une ou deux personnes (prix d'une place de cinéma plein tarif adulte environ 10€, soit 20€ pour 2 places)

Les valeurs indiquées sont des valeurs moyennes de prix public TTC à la date de rédaction du Règlement, elles sont données à titre purement indicatif et sont susceptibles de variation.

La valeur par lot et la valeur globale par Session de jeu seront détaillées dans les modalités spécifiques du Jeu-concours accessibles sur l'Application pendant toute la durée de celle-ci.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en une quelconque valeur monétaire, ni à leur remplacement ou échange contre d'autres lots pour quelque cause que ce soit. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total.

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, MyBOOX se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur commerciale équivalente.

#### **Article 6. Désignation des gagnants**

Pour chaque Session, un tirage au sort sera effectué parmi les participations valides (réponses correctes à l'ensemble des questions du quiz de la Session et respect du Règlement), le nombre de participation pris en compte par participant pouvant être augmenté dans le cadre du parrainage.

Le nombre de gagnants correspondra au nombre de lots mis en jeu tel que précisé dans les modalités spécifiques de chaque Session, accessibles sur l'Application pendant toute la durée de celle-ci.

Chaque tirage au sort aura lieu dans la semaine qui suit la fin de la Session.

Un seul lot sera attribué par gagnant par Session.

#### **Article 7. Information des gagnants**

Seuls les gagnants seront informés par l'Organisateur des résultats de leur participation au Jeu-concours. Il ne sera adressé aucun mail ou courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf courrier électronique de réponse aux demandes de Règlement complet.

Les gagnants de chaque Session seront contactés par courrier électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription, par l'Organisateur dans un délai de un (1) mois suivant le tirage au sort de la Session.

Les lots (sauf livres numériques) seront envoyés par la Poste, aux risques et périls des gagnants, à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription (adresse nécessairement située dans un des territoires cités à l'article 2 du Règlement). Pour les livres numériques, un lien de téléchargement sera envoyé à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire d'inscription.

Si un gagnant refuse son lot, donne une adresse hors territoire autorisé ou erronée, ou encore si les lots envoyés ne sont pas réceptionnés, alors ce gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Dans ce cas, les lots concernés deviendront la propriété de l'Organisateur qui pourra en disposer à sa convenance.

#### **Article 8. Acceptation du Règlement et dépôt légal**

Le fait de participer au Jeu-concours, implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement déposé auprès de la SCP Gaultier et Mazure, Huissiers de Justice, 51 rue Sainte-Anne, 75002 Paris, ainsi que des modalités spécifiques de chaque Session accessibles sur l'Application dans leur intégralité pendant toute la durée du jeu.

Tout avenant ou tout nouveau règlement fera l'objet d'un nouveau dépôt auprès d'un huissier de justice et sera publié en ligne sur l'Application.

Tout avenant ou tout nouveau règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur l'Application et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'avenant ou du nouveau règlement. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu-concours.

Le présent Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier électronique, dans le mois suivant la clôture de chaque Session à laquelle il participe à l'adresse suivante : [myboox@myboox.fr](mailto:myboox@myboox.fr)

Aucune demande reçue par courrier postal, ni de demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Le Règlement complet peut être consulté gratuitement en ligne sur l'Application pendant toute la durée du Jeu-concours.

Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'étude de la SCP Gaultier et Mazure, huissiers de Justice et la version du Règlement accessible en ligne sur l'Application, seule la version déposée chez la SCP Gaultier et Mazure prévaudra.

#### **Article 9. Remboursement des frais de Jeu-concours**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation via Internet seront donc remboursés sur demande adressée dans le mois suivant la fin de la Session à laquelle le participant a participé et exclusivement par courrier électronique à l'Organisateur à l'adresse précisée [myboox@myboox.fr](mailto:myboox@myboox.fr).

Aucune demande reçue par courrier postal ne sera prise en compte.

Il est rappelé que tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu-concours ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Seule une demande de remboursement par participant et par Session sera prise en compte. Les demandes de remboursement incomplètes ne seront pas prises en compte.

Toute demande de remboursement devra comporter les documents et informations suivants relatifs au participant :

- ses nom, prénom, adresse électronique et adresse postale,
- une copie scannée de sa carte d'identité,
- la date et l'heure de sa participation,
- une copie scannée de la facture détaillée de l'Opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès faisant apparaître la connexion au Jeu-Concours,
- un RIB.

Pour toute demande conforme et dans les délais impartis, le remboursement sera effectué sur la base des sommes engagées (temps de connexion sur le relevé fourni), plafonné à 2 € par participant (au regard du temps de connexion nécessaire pour participer au Jeu).

#### **Article 10. Responsabilité de l'Organisateur**

MYBOOX ne pourra être tenue responsable si le Jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique et/ou postale concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu-concours.

MyBOOX se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu-concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

MyBOOX pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

**Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook.**

Le Participant reconnaît être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. MyBOOX n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, les participants ne pourront pas rechercher la responsabilité du site Internet Facebook pour des questions touchant à l'organisation du Jeu-concours.

La participation au Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

MYBOOX ne pourra être directement ou indirectement tenue pour responsable notamment si les données relatives au formulaire de participation ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, texte illisible, etc.).

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique/numérique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité.

MYBOOX ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de MYBOOX.

MYBOOX se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu-concours et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu-concours, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu-concours présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu-concours.

MyBOOX fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu-concours. MYBOOX pourra toutefois, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et/ou de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu-concours. MYBOOX ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

MyBOOX ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots.

Tout lot envoyé par l'Organisateur à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux, sera perdu pour le gagnant et demeurera acquis à MyBOOX. **Pour les téléchargements de livre(s) numérique(s), ils s'exécutent sous la responsabilité du gagnant, qui est notamment seul responsable de la compatibilité de son appareil électronique avec le fichier téléchargé et des conséquences de ce téléchargement.**

MyBOOX n'assumera aucune responsabilité quant à l'acceptation et/ou l'utilisation du lot et les dommages pouvant éventuellement en résulter.

Les participants renoncent à toutes réclamations liées à l'ensemble de ces faits.

#### **Article 11. Autorisation**

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent MyBOOX à mentionner leurs nom et prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans à compter de la remise des lots.

Cette autorisation entraîne renonciation de la part des gagnants à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de ces données dès lors que l'utilisation est conforme au présent article.

#### **Article 12. Cookies / Informatique et Libertés**

##### **a. Cookies :**

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet hébergeant le Jeu-concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet hébergeant le Jeu-concours. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur et/ou tout autre appareil numérique.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur / la mémoire de son appareil numérique, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet hébergeant le Jeu-concours et de participer à ce dernier.

## **b. Informatique et Libertés :**

Le Jeu-concours donnera lieu à l'établissement d'un fichier automatisé avec les données transmises par les participants (un fichier par Session), complété, le cas échéant, par un fichier concernant les amis parrainés, en cas de parrainage.

Les informations nominatives concernant les participants, et/ou leurs amis parrainés, sont destinées à l'usage de l'Organisateur pour les besoins du Jeu-concours auquel ils ont participé ou ont été parrainés.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par l'Organisateur et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et les amis parrainés disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de chacun des Sessions. Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à MyBOOX à l'adresse suivante : [myboox@myboox.fr](mailto:myboox@myboox.fr).

### **Article 13. Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-concours sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif et ne peuvent être utilisées de quelque manière que ce soit sans leur accord préalable et écrit.

### **Article 14. Droit applicable est litige :**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-concours ne sera prise en compte que si elle est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Organisateur, dans un délai maximum de deux (2) mois après la clôture du Jeu-concours, cachet de la Poste faisant foi, motivant les raisons de la contestation, à l'adresse suivante : MyBOOX Jeu-concours "Quiz littéraire MyBOOX" 11 rue Paul Bert 92240 Malakoff Cedex.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application, du présent Règlement ou des modalités spécifiques accessibles sur l'Application, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux compétents selon les dispositions du Code de Procédure Civile et territorialement situés dans le ressort du siège social de MyBOOX.